

Commune de



# La Lhuye

Bulletin Municipal Mois de juin 2015 N° 379

[www.mairie-lalheue.fr](http://www.mairie-lalheue.fr)



La jeune équipe du conservatoire



« Adultère » comédie de Woody Allen jouée par les PPN qui ont ouvert le festival vendredi soir



Encore un gros succès cette année pour le 6<sup>ème</sup> festival "Théâtre à la campagne".  
Malgré la chaleur caniculaire, le public était au rendez-vous.  
Une formidable récompense pour les artistes et bénévoles, Merci à tous !

## **SOMMAIRE :**

***Au Conseil municipal  
La Vie de tous les jours  
Etat-civil  
La Parole aux associations***

### **Secrétariat de Mairie**

Mardi de 15h00 à 17h00 - Vendredi de 15h00 à 18h00

Permanence du Maire : Tous les lundis de 18h00 à 19h00

Permanence des adjoints : le 3<sup>ème</sup> samedi du mois de 11h00 à 12h00

Tél./Fax : 03.85.44.83.59 – E-mail : [mairie.lalheue@wanadoo.fr](mailto:mairie.lalheue@wanadoo.fr)

Site Internet : [www.mairie-lalheue.fr](http://www.mairie-lalheue.fr)

# AU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUIN 2015

(Compte-rendu non exhaustif et synthétique des décisions prises par le Conseil)

Etaient présents : Jean-Pierre BECK, Sylvain BERTHIER, Victor BONNOT, Christian CRETIN, Sébastien LE DARD, Magali MULLER, Elodie PHILIPPON, Marinette PUECH, Marc ROBERT.

Absents ayant donné pouvoir : Alexandre CZECH à Christian CRETIN, Sophie DARRAS à Jean-Pierre BECK.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte-rendu de séance du 27 mai 2015.

## **1) Instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme : demande de prestation de service auprès du Grand Chalon**

La loi « ALUR » du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et à un urbanisme rénové prévoit la fin de la mise à disposition gratuite des services de l'État à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015, pour les communes compétentes en matière de délivrance des autorisations d'urbanisme appartenant à des communautés de plus de 10 000 habitants. La commune de LALHEUE entre dans ce cadre réglementaire et doit donc déterminer une alternative pour l'instruction des demandes d'autorisation et d'information d'urbanisme. Parmi les différentes possibilités offertes par la loi, la prise en charge de cette instruction par le Grand Chalon, sous la forme d'une prestation de service, paraît la solution la plus pertinente pour offrir une bonne réactivité et proximité aux demandeurs et bénéficier d'une expertise technique et juridique en la matière. Le pouvoir de décision sur les autorisations instruites appartiendra toujours au Maire. La Mairie, lieu de proximité pour les administrés, restera également le guichet unique de dépôt des dossiers. La Commune versera annuellement une contribution correspondant aux charges liées au fonctionnement du service supporté par le Grand Chalon. Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'approuver le principe d'instruction des autorisations du droit des sols de la commune par le Grand Chalon et d'autoriser le Maire à signer la convention s'y rapportant.

## **2) Modification du tableau des effectifs : Création d'un poste d'adjoint technique 1<sup>ère</sup> classe**

Vu l'avis favorable rendu par la Commission Administrative Paritaire du centre de gestion de Saône-et-Loire le 12 mai 2015, Considérant que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant,

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité (Abstention 1, Pour 10, Contre 0) de modifier le tableau des effectifs de la commune comme suit :

- suppression d'1 poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet ;
- création d'1 poste d'adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet (13h30 hebdo.) à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015.

## **3) Demande de prorogation du délai de dépôt d'un agenda d'accessibilité programmée (AD'AP)**

La commune de Lalheue doit élaborer un agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP). Une identification des priorités d'aménagement ainsi qu'un échelonnement des différents travaux de mise en accessibilité sur les bâtiments ou les installations propriétés de la commune sont nécessaires. La municipalité reste très sensible à l'intégration des personnes en situation de handicap sur son territoire.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser M. le Maire à présenter la demande de prorogation du délai de dépôt de l'agenda d'accessibilité programmée (AD'AP) au préfet afin de finaliser au mieux le projet. M. le Maire remercie M. CZECH pour son investissement sur ce dossier.

## **- Comptes-rendus de réunions**

- Communauté de Communes Entre Saône et Grosne (M. CRETIN) : création d'une nouvelle commission en charge de la culture, du sport, de l'événementiel et de la communication, présidée par M. Fabien BRUSSON, Maire de Jugy, 7<sup>ème</sup> Vice-président de la CCESG.

- Forêt communale et entretien des chemins ruraux (M. BECK et M. BONNOT) : 3 lots n'ont pas encore été réalisés sur la coupe n°6. Les affouagistes concernés seront informés ainsi que les propriétaires de terrains pour l'élagage des arbres empiétant sur les chemins ruraux.

- Assainissement (M. BECK et M. ROBERT) : Un bilan 24h a été réalisé avec l'assistance technique du Département sur les lagunes en présence des deux élus. Un liquide suspect a été constaté lors de cette visite. Il s'avère également que depuis la rue Jean jusqu'à la station des Brenots, le réseau est très encombré. Il conviendra donc de nettoyer celui-ci après les travaux -en cours- effectués sur les deux pompes de relevage.

- Modification de l'écluse route de la Chapelle : Après concertation avec la Direction départementale des Routes et des Infrastructures, les travaux de modification de l'écluse s'avèrent très coûteux (environ 10 000 euros). Le Conseil décide donc de reporter l'étude de ce projet lors de l'élaboration du budget 2016.

- Sydesl (M. BERTHIER) : le forfait dépannage a augmenté d'1 euro. Il est envisagé, dans les années futures, d'implanter des bornes de recharge pour les voitures électriques.

## **- Questions et informations diverses**

- Marquage voirie : M. le Maire informe qu'il a demandé un devis auprès de la société TDM pour le marquage au sol de la place handicapée ainsi que le traçage centrale de la route de la Chapelle. Un projet de marquage route de Laives est évoqué par le Conseil pour mieux organiser le stationnement et limiter la vitesse des automobilistes.

- Radar pédagogique route de Laives : une permission de voirie sera déposée auprès de la DRI pour définir l'emplacement du 2<sup>ème</sup> radar.

- Placette de compostage et bac pour la collecte des piles : Une placette sera installée vers les points d'apport volontaire ainsi qu'une borne de collecte pour les piles usagées en mairie. Une formation compostage sera organisée par la Communauté de Communes. Elle est ouverte à tous les habitants intéressés. Les personnes souhaitant s'inscrire peuvent contacter la mairie.

- Cabine téléphonique Place Julien BRESSAND : Après vérification, M. LE DARD confirme son bon état de fonctionnement.

- Miroir du Champ Poillier : De très bons retours ont été remontés en mairie. M. Le Maire tient à remercier M. LE DARD pour le travail effectué.

La séance est levée à 22h08.

## LA VIE DE TOUS LES JOURS

### Communiqué de la municipalité :

**Suite aux plaintes des riverains de la rue des Perches, il est constaté que la vitesse des automobilistes est particulièrement excessive. Merci aux habitants d'adapter celle-ci de façon raisonnable pour la sécurité de tous !**

### Feu d'artifice : Dimanche 2 août

En raison des risques d'incendie, la municipalité préfère reporter le feu d'artifice au dimanche 2 août à l'occasion de la randonnée de Fleurir Lalheue, sauf conditions météorologiques défavorables.  
**Le tir aura lieu au Pont Blanc.**

**Permanence du Maire :** Pas de permanence ce lundi 13 juillet.

### Modification des horaires d'ouverture de la Trésorerie de Sennecey-le-Grand :

A compter du 29 juin 2015, les guichets de la Trésorerie seront ouverts au public :

- les lundis et jeudis de 8h30-12h00 et de 13h30 à 16h00
- les mardis, mercredis et vendredis de 8h30 à 12h00

### Forêt communale :

- o **Affouage 2014-2015**

RAPPEL : la coupe n°6 devra être vidangée au plus tard le 1<sup>er</sup> Octobre 2015.

- o **Taxe de dépôt de bois communal 2015**

Les personnes entreposant du bois sur le domaine communal ou ayant l'intention d'en déposer, au cours de la période du 1<sup>er</sup> juillet 2015 au 30 juin 2016, sont invitées à passer en Mairie, pour s'acquitter de la taxe fixée à 21 €.

### Mesures de restriction de l'usage des eaux :

#### La Grosne, en situation d'alerte renforcée :

*(Arrêté préfectoral du 06/07/2015 portant sur les mesures de préservation de la ressource en eau en période d'étiage en Saône-et-Loire)*

Toutes les communes appartenant à la zone hydrographique de la Grosne sont concernées. Ces mesures s'appliqueront jusqu'au 15/09/2015, sauf en cas d'évolution de la situation météorologique et hydrographique.

#### **Usage domestique**

Sont interdits : le lavage des véhicules hors des stations professionnelles équipées de système de recyclage des eaux, le lavage des allées, terrasses, toitures et façades, l'arrosage des pelouses ainsi que le remplissage et la mise à niveau des piscines privées d'un volume supérieur à 5 m3 (sauf 1<sup>ère</sup> mise en eau pour les piscines en cours de chantier).

Sont autorisés : l'arrosage des jardins potagers, des massifs fleuris, bacs et jardinières entre 20h et 8h.

#### **Usage agricole**

Sont interdits de 8h à 20h, les prélèvements en rivière, en nappe souterraine et dans les plans d'eau alimentés par un cours d'eau pour l'irrigation des grandes cultures et des prairies.

Sont autorisés de tout temps les prélèvements effectués pour abreuver les animaux. Des zones d'abreuvement doivent obligatoirement être aménagées.

#### **Ouvrages construits dans le lit d'un cours d'eau**

Sont interdits : toutes manœuvres de vannes y compris celles des moulins.

**RPI du Val de Grosne :** A compter de la rentrée 2015, Mme CZECH assurera le poste de directrice du RPI en remplacement de Mme DUPUIS.

**Rappel : Abonnement tennis saison 2015 : 38 €**

**TROUVAILLES :** Une montre noire swatch et une paire de lunettes de soleil (monture violette) pour enfant oubliées à la bibliothèque.

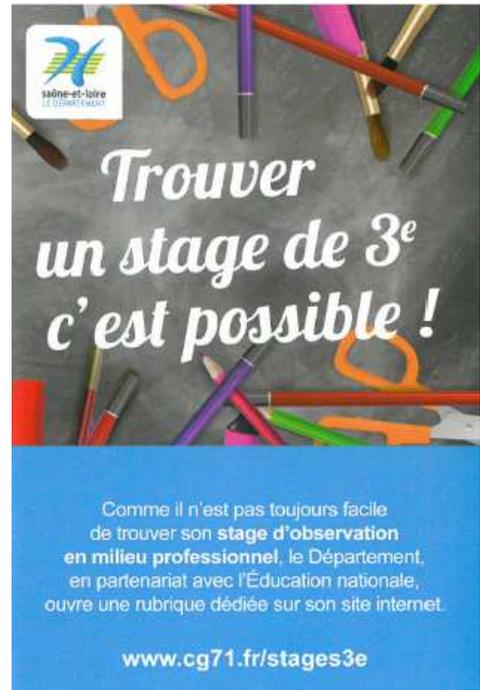
3

## ETAT-CIVIL

### Décès

29 mai DUBUIS Marie-Annick, Claudine épouse VIREY (27.12.1956 – 29.05.2015)

## LA PAROLE AUX ASSOCIATIONS



## Calendrier des manifestations sportives



**Dim. 12 juillet** (association VELOCE)

**Championnat de France Masters route – contre la montre individuel**

Passage dans le Bourg D181 à partir de 14h55

**Mardi 14 juillet** (association VELOCE)

**Championnat de France Masters route – course en ligne hommes et dames**

Passage dans le Bourg D181 à partir de 10h05

*Attention, les épreuves cyclistes du 12 et 14 juillet sont susceptibles de perturber la circulation.*

**Weekend du 1<sup>er</sup> et 2 août** (Les cavaliers de la Grosne)

**Raids de la Côte Chalonnaise**

Passage champ du Dézaret

## **A.S.L : Quoi de neuf à Lalheue ce mois-ci ?**



### Mardi 14 juillet « SPECTACLE ÉQUESTRE »

En raison de la chaleur caniculaire, l'ASL a décidé d'annuler sa manifestation (pétanque et kermesse).

*Manifestation maintenue :*

**à partir de 18h00**

**SPECTACLE ÉQUESTRE**

**Les Mascottes de Lalheue reviennent...  
avec divers numéros en costume et en  
musique**

**Elles vous attendent nombreux !**

Pas de feu d'artifice le 14 juillet

### Dimanche 2 août : « RANDONNÉE ET REPAS CHAMPÊTRE EN BORDURE DE GROSNE »

L'association Fleurir Lalheue vous attend nombreux à sa randonnée pédestre ainsi qu'à son repas champêtre en bord de Grosne. Les bénéfices de cette journée sont intégralement affectés au fleurissement de la commune.

**4 circuits au choix : 5, 10, 15 et 18 kms** (DEPART du Pont de Lalheue)

Marche et ravitaillement : 4 € (marches 5 et 10 kms) - 5 € (marches 15 et 18 kms)

Repas et rando : 16 € - Enfants (-12 ans) : 8 €

Apéritif offert à tous à l'arrivée

**Réservation du repas avant le 25 juillet : Tél. : 03 85 41 00 50 et 03 85 44 75 96**



### Lundi 27 juillet « GUIGNOL » sera de retour à Lalheue

Mickaël CAGNIAC vous présentera « Guignol de Lyon », un spectacle ludique de marionnettes destinées aux enfants, qui se tiendra sur la Place de la mairie à 18h00. Durée : 1h00 - Tarif : 5 €